

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021**

Date : Mardi 19 octobre 2021

Horaire : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil

Mme LA MAIRE : Bienvenue à vous, mesdames, messieurs du public, bienvenue, Madame PICOT dans ce conseil d'arrondissement du 7<sup>e</sup>. Comme nous nous sommes vus, il n'y a pas si longtemps, je comptais vous épargner une introduction du conseil d'arrondissement. Simplement, vous dire que nous avons eu deux inaugurations qui se sont bien passées. La Place Hevrin Khalaf et le jardin Maurice Audin où nous avons pu faire notre devoir de mémoire. Vous dire également que, comme nous nous y étions engagés, nous avons rendu public le tirage au sort des équipes d'animation des conseils de quartier. Conseils de quartier nouvelle formule. Ça s'est passé il y a quelques semaines, et puis là, les nouvelles équipes d'animation vont donc être formées, et puis il y aura les assemblées de quartier qui vont avoir lieu fin novembre, début décembre. Nous avons également eu la réunion de rentrée des acteurs de la politique de la ville ici même pour faire une programmation annuelle en termes de politique de la ville, dans nos quartiers de politique de la ville, donc : Cité Jardin, Debourg et puis Guillotière. Et justement, en parlant de Guillotière, nous avons toujours le projet global pour la place Gabriel Péri avec une réunion qui a eu lieu vendredi, des ateliers participatifs sur les premières actions d'aménagement qui sont menées par la Métropole.

- **Désignation d'un secrétaire de séance : M. ESCARAVAGE**

Mme LA MAIRE : Je vous propose de désigner Monsieur Clément ESCARAVAGE en tant que secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce que Monsieur ESCARAVAGE soit secrétaire de séance ? Non. Eh bien, Monsieur ESCARAVAGE, je vous laisse la parole pour procéder à l'appel nominal.

- **Appel nominal**

*Clément ESCARAVAGE procède à l'appel.*

**PRÉSENTS :**

Mme DUBOT, M. VOITURIER, M. MIACHON DEBARD, Mme WIBER, M. ORGOGOZO, Mme LECLUSE, M. ESCARAVAGE, M. CHENAUX, Mme GALLICE, M. CHIHI, M. BOSETTI, Mme DE LAURENS, Mme HENOCQUE, M. MONOT, M. FEKRANE, Mme VACHER, Mme DESRIEUX, Mme BREUIL, Mme PEILLON.

**EXCUSÉS :**

Mme PASIECZNIK  
Mme GRIES  
Mme TOMIC

**POUVOIRS À :**

M. MONOT  
M. BOSETTI  
M. ESCARAVAGE

M. MICHAUD  
Mme PECOURT  
M. DOSSUS  
Mme RAMIREZ

Mme DUBOT  
M. VOITURIER  
M. CHIH  
Mme WIBER

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Lors du dernier conseil d'arrondissement, nous avons eu le plaisir d'accueillir Sarah PEILLON qui nous a dit quelques mots, et cette fois-ci nous accueillons Madame Cécile BREUIL qui a donc été élue en remplacement de Monsieur Christophe GEOURJON. Madame BREUIL, je vous cède la parole pour vous présenter.

Mme BREUIL : Merci, Madame la Maire. J'habite Lyon depuis 15 ans, le 7<sup>e</sup> arrondissement. Je suis mère de famille et depuis 15 ans, j'ai pu constater, à titre personnelle, la dégradation de ma qualité de vie à Lyon, c'est pour ça que j'ai voulu intégrer l'équipe d'Étienne BLANC en 2019. Notamment sur certains sujets qui étaient pour moi la propreté, la sécurité et la mobilité, c'est pour ça que je suis contente d'être ici et c'est mon premier conseil d'arrondissement.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame BREUIL, et bienvenue à vous.

Mme BREUIL : Merci.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021**

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer à l'adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre dernier. Est-ce que celui-ci appelle des remarques de votre part ? Je n'en vois pas, je le sou mets donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Comme à notre habitude, nous allons commencer notre ordre du jour par les deux questions qui nous sont posées par le conseil de la vie associative et locale. Ces deux questions sont rapportées par Monsieur PONS ici présent. Monsieur PONS, je vous donne la parole pour la première question qui est relative aux équipements sportifs du 7<sup>e</sup> arrondissement.

- **Saisine du CVAL : Investissements en équipements sportifs pour le 7<sup>e</sup> arrondissement.**

Rapporteurs : Michel PONS / Yacine FEKRANE

M. PONS : Bonjour à tous. Voilà la première question pour laquelle j'ai été désigné de rapporter. Au moins une association sportive présente en CVAL s'est inquiétée de devoir refuser des adhérents, faute de créneaux horaires dans les équipements sportifs du 7<sup>e</sup> arrondissement. Ce manque de créneaux étant lié au manque d'équipements sportifs, en particulier, mais pas seulement, de piscines. Cette situation est préoccupante, surtout quand ces activités sont tournées vers des publics défavorisés pour lesquels les activités sportives constituent un des seuls moyens d'insertion, d'émancipation et de loisirs. Quels sont les projets d'investissements prévus sur le mandat en équipement sportif pour le 7<sup>e</sup> arrondissement ?

Mme LA MAIRE : Je vous remercie, Monsieur PONS. Avant de donner la parole à Monsieur FEKRANE, est-ce qu'il y a des prises de parole des élus sur la question des équipements sportifs du 7<sup>e</sup> arrondissement ? Non, Monsieur FEKRANE, vous avez la parole pour répondre à la question.

M. FEKRANE : Bonsoir à tous et toutes. Monsieur PONS, je vous remercie pour votre question et ne peux que confirmer, comme vous l'avez signalé, toute l'importance de la pratique sportive pour tous et toutes. En matière de santé, mais aussi d'éducation et de vivre ensemble. Depuis le début de ce mandat, la Ville de Lyon travaille au renforcement de secteurs sportifs avec une hausse de 20 % du budget dédié au sport en accompagnant ses athlètes, en confortant les liens entre éducation populaire et clubs sportifs, en soutenant mieux nos associations et, le cas échéant, en venant en aide à celles et ceux qui font le quotidien sportif de notre ville. De plus, nous poursuivons depuis le printemps notre engagement et notre action afin d'apporter un soutien exceptionnel au club sportif de notre ville. Impactée lourdement par la crise sanitaire, tant au niveau de l'engagement...Ce soutien passe aussi par un investissement massif dans notre patrimoine. La Ville de Lyon investit dans la rénovation de son patrimoine sportif existant pour garantir une pratique dans les meilleures conditions aux habitants et habitantes. Ainsi, dès 2021, des travaux débuteront pour doter la Plaine de Gerland de nouveaux vestiaires, entamer la rénovation des toitures, des terrains de tennis, ainsi que celle du réseau électrique et de la chaufferie. En 2023, toujours à la Plaine de Gerland, ce sont les toitures du skatepark et les terrains de tennis en terre battue qui bénéficieront de travaux de rénovation. Sans oublier au nord de l'arrondissement, début 2021, une action de désamiantage sera initiée dans le gymnase Clemenceau, suivi de la rénovation de ses vestiaires, de sa toiture, ainsi que de travaux d'accessibilité. En 2023, le complexe sportif Delessert bénéficiera d'une rénovation globale comprenant l'éclairage, la toiture de la piscine ainsi que les fenêtres du dojo afin d'améliorer l'isolation du bâtiment. Quant à la question précise des piscines, le Centre nautique Tony Bertrand accueillera dès 2023 des travaux de rénovation de ses vestiaires, d'amélioration de la sonorisation du bassin, et une mise en sécurité de ses pompes pour répondre aux inondations de plus en plus fréquentes. Par ailleurs, lors du conseil municipal du 30 septembre dernier, Madame la Maire est revenue sur la fermeture de la piscine de Gerland due à des incidents techniques afin de connaître la politique portée par la Ville à ce sujet. Julie NUBLAT-FAURE, adjointe à la mairie de Lyon et déléguée au Sport, a pu ainsi confirmer que la Ville dialogue avec le titulaire du bail emphytéotique administratif pour qu'à l'été 2023 une nouvelle piscine accessible et respectueuse du patrimoine soit opérationnelle en lieu et place de l'actuel bassin de Gerland. Et je réitère ce soir le soutien des élus du 7<sup>e</sup> arrondissement à une piscine de Gerland accessible à toutes et tous.

La Ville de Lyon et la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement œuvrent également à la création d'un pôle social et culturel qui prendra place dans les anciennes halles Maillet dans le quartier des Girondins. Ce pôle offrira une place aux activités sportives douces comme le yoga ou la danse et plus largement les activités dites de sport santé. Dans ce nouveau quartier, la pratique sportive était également au cœur de la concertation autour des futurs usages de la Place Vaclav Havel, le sport pour tous et toutes. Et au centre de cette réflexion avec notamment la création d'un espace dédié ici aussi au sport doux pour permettre la pratique sportive dans l'espace public à tous les âges. Souhaitant vous apporter des éléments de réponse concrets, je réaffirme ce soir l'attention et la vigilance portées par la Ville de Lyon et la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement pour permettre à tous les habitants et toutes les habitantes de tout âge et de tout milieu de pouvoir bénéficier d'une pratique sportive dans toutes les infrastructures de qualité. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce que Monsieur PONS, vous souhaitez réagir à cette réponse ?

M. PONS : N'étant que le porte-parole, je n'ai pas réellement matière à réagir. Ce que je crois avoir compris quand même, c'est que du côté piscine, le nombre d'habitants par mètre carré à Lyon et dans la France, je crois que le rapport est de 2. Et donc, il y a un manque évident de mètres carrés, en quelque sorte de piscine, à Lyon, qui ne commencerait à être résolu qu'en 2023. Si j'ai bien compris.

Mme LA MAIRE : Effectivement, il y a un rattrapage à faire en la matière, nous partageons ce point. Je vous propose de vous envoyer, par ailleurs, par écrit, la réponse de Monsieur FEKRANE pour que vous puissiez la partager avec les autres membres du CVAL, et notamment la personne, l'association à l'origine de la question.

Je vous propose d'acter formellement la réponse qui a été donnée au CVAL. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Monsieur PONS, je vous donne la parole pour votre seconde question. Là, vous êtes réellement le rapporteur et non le porte-parole.

M. PONS : Non, je suis toujours le porte-parole.

Mme LA MAIRE : Et cela concerne la propreté. Tant mieux, mais vous êtes néanmoins le rapporteur désigné initialement. Je vous laisse la parole.

#### **- Saisine du CVAL : Propreté du 7<sup>e</sup> arrondissement.**

Rapporteurs : Michel PONS / Barthélemy CHENAUX

M. PONS : Donc, la saleté et les dépôts sauvages, on les constate partout dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, même dans les quartiers qui étaient entretenus et propres auparavant. Le constat de malpropreté dans le 7<sup>e</sup> n'est pas nouveau. Il y a plusieurs années, le conseil de quartier Jean Macé avait interrogé les habitants et usagers de la rue Chevreul, le mauvais état de propreté avait été mis largement en avant. La commission-cadre de vie du conseil de quartier Jean Macé avait rencontré les services de nettoyage du 6<sup>e</sup> pour essayer de comprendre ce qui différencie autant le 7<sup>e</sup> du 6<sup>e</sup> : moyens plus importants des services, engagements plus forts des habitants et des usagers. Bien difficile de conclure. Monsieur AMANY, le conseiller d'arrondissement du 7<sup>e</sup> qui avait délégué sur la propreté lors de la précédente mandature reconnaissait encore lors du dernier forum des associations du 7<sup>e</sup> qu'il n'avait pas réussi à transformer l'arrondissement sur ce point. On ressent la malpropreté, mais elle est difficile à quantifier alors que les moyens et budgets mis en œuvre pour faire du propre sont quantifiables. L'arrondissement est-il plus sale qu'avant ? Quand les cadavres de rats restent sur la rue pendant quinze jours ; quand des amas de sacs-poubelle sont laissés sur le quai de l'université par un bateau de croisière après son départ ; quand des dépôts sauvages d'objets divers réapparaissent semaine après semaine aux mêmes endroits, souvent à côté de silos à verre, mais pas seulement ; quand les poubelles restent dehors sur le trottoir tout le week-end ; quand les corbeilles de propreté disparaissent pendant des semaines d'un secteur ; quand des sacs-poubelle éventrés restent dans la rue jour après jour ; quand les caniveaux sont remplis de déchets divers et variés ; quand les avaloirs ne fonctionnent plus, sans parler des restes de soirées largement étalés sur la voie publique, des tags et affichages sauvages, que peut-on ressentir, sinon la malpropreté ? Pourquoi le 7<sup>e</sup> arrondissement ne bénéficie pas de la même propreté que le 6<sup>e</sup> arrondissement ou d'autres arrondissements de Lyon ?

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur PONS. Est-ce qu'il y a des prises de paroles des élus sur le sujet avant de donner la parole à Monsieur CHENAUX ? Madame DESRIEUX, allez-y.

Mme DESRIEUX : Oui, merci, Madame la Maire. Simplement, pour appuyer le fait que vient de décrire Monsieur PONS, il a donné suffisamment d'exemples pour illustrer l'étendue de cette requête qu'il effectue. Je ne pourrais, et vous le savez, que l'illustrer aussi par le quartier qui m'anime un peu plus près pour des raisons personnelles, mais c'est le secteur de la Guillotière et je prendrais un autre exemple, c'est la rue Sébastien Gryphe où effectivement,

les amas et les immondices ne cessent de s'accumuler. Bien que je suppose que dans la réponse qui sera faite, il y a des actions qui sont mises en place, force est de constater qu'elles ne sont pas à la hauteur de ce qui est en tous les cas prérequis. Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DESRIEUX. Je ne vois pas d'autres interventions, je vous propose donc de donner la parole à Monsieur CHENAUX pour la réponse.

M. CHENAUX : Merci, Madame la Maire. En réalité, j'ai un préambule du préambule. Vous aviez demandé de pouvoir diffuser des photos. Vous n'aviez pas reçu une réponse négative, vous aviez reçu une réponse positive, à condition de les envoyer en amont. On ne les a pas reçues, en tout cas, je ne les ai pas reçues, donc elles ne sont pas diffusées ce soir. Ça, c'était un petit propos introductif.

Je vous remercie, Monsieur PONS, pour cette question qui a suscité chez moi l'envie de me forger un avis plus approfondi sur le sujet. Elle m'a aussi donné l'envie de chercher des réponses sur les raisons qui font que la tendance à se comparer à un arrondissement voisin est récurrente. Je vous propose pour commencer un petit détour durant lequel je vous demande de rester attentif.

L'herbe serait plus verte chez les voisins. Peut-être est-ce vrai, mais il est rigolo de constater, même si la question que vous nous posez ce soir est probablement motivée par d'autres raisons, il est rigolo de constater que cette question émerge également dans le 8<sup>e</sup> arrondissement et dans le 3<sup>e</sup> arrondissement. Pourquoi sont-ils moins propres que le 6<sup>e</sup> arrondissement et que chaque année à cette même période, qui est aussi la période d'émission des feuilles d'imposition de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, c'est une question récurrente qui s'accompagne d'une augmentation significative du nombre de doléances reçues sur Toodego sur les sujets de propreté ou plutôt de malpropreté comme vous en parlez dans votre question. Alors, effectivement, la période où nous recevons notre feuille d'imposition est un moment propice de s'interroger sur l'utilisation de l'argent de nos impôts et je trouve que c'est un bon réflexe. Nous payons collectivement nos impôts pour faire fonctionner un État et des collectivités territoriales, dont les missions sont notamment d'assurer un certain nombre de services publics parmi lesquels celui de garantir un espace public en état de propreté et de salubrité. Votre question est donc, à ce titre, tout à fait légitime, mais il ne faudrait pas que cet exercice pertinent élude la spécificité même du service public. Entre guillemets : « Ah, la propreté du quartier n'est pas à la hauteur des impôts que je paie, je demande à payer moins d'impôt, c'est la moindre des choses. » Oui, ce sont des demandes que nous pouvons recevoir en mairie. Car, il ne s'agit pas d'un service marchand, les impôts ne sont pas le paiement d'un service rendu mais la contribution à un effort collectif pour la bonne marche d'une vie en collectivité. Et je vous remercie de considérer cette nuance qui permet en préambule de ma réponse de prendre le recul nécessaire à l'analyse de la situation qui concerne le 7<sup>e</sup> arrondissement.

Tout d'abord, j'aimerais jouer les avocats du diable et vous répondre que : « Non, le 7<sup>e</sup> arrondissement n'est pas plus sale que le 6<sup>e</sup> ». Pourquoi ? Parce que nous disposons de cinquante-sept agents de nettoyage pour quatre-vingt-deux-mille habitants quand il n'y a que trente-quatre pour cinquante-mille habitants environ dans le 6<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons donc les mêmes effectifs par habitant sur les deux arrondissements. Ensuite, nos services métropolitains collectent environ une tonne et demie de déchets sauvages par semaine sur le 7<sup>e</sup> arrondissement contre environ une tonne pour le 6<sup>e</sup>. Rapporté à l'habitant, encore une fois, c'est quasiment un ex æquo. Et pourtant, sur le 7<sup>e</sup> arrondissement, nous avons la rue de Surville qui concentre des dépôts sauvages qui proviennent de bien au-delà du périmètre administratif de notre arrondissement. Enfin, prenons le Boulevard des Belges dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, cette fois-ci, et une rue du 3<sup>e</sup>, très proche de Gabriel-Péri, la rue Paul-Bert qui n'a pas la réputation d'être propre pour sa partie la plus proche de Gabriel-Péri, justement. Nous constatons une grande différence dans le nombre de doléances que nous recevons pour chacune de ces rues. De nombreuses doléances pour le Boulevard des Belges, et quasiment

aucune pour la rue Paul-Bert. Alors, je n'ai pas eu les chiffres précis, je peux les transmettre dès que je les reçois si la question vient sur ce niveau-là.

Maintenant, je vais aller dans votre sens, Monsieur PONS, le 7<sup>e</sup> arrondissement est plus sale que le 6<sup>e</sup>, je partage votre ressenti. Mais comme il ne s'agit pas d'une différence de traitement, non, je le répète : il n'y a pas de traitement de faveur dans le 6<sup>e</sup> arrondissement par rapport aux autres arrondissements, l'explication se situe à un autre niveau. Le 7<sup>e</sup> arrondissement, comme le 3<sup>e</sup>, d'ailleurs, est en permanente mutation avec tout d'abord une forte augmentation de la population (plus seize-mille habitants en 10 ans) que ne connaît pas le 6<sup>e</sup> arrondissement. Et cette augmentation n'est pas terminée. Il y a par ailleurs de nombreux chantiers d'aménagement des quartiers en mutation, voire même des quartiers entiers qui sortent de terre avec notamment la ZAC du Bon Lait, Techsud, le secteur Biodistrict ou la ZAC des Girondins. On recense ainsi 70 hectares supplémentaires, toujours en 10 ans, d'espaces qui doivent être nettoyés chaque jour par nos services, et de nombreuses nouvelles adresses à collecter. La logique d'un service marchand est de répondre à une demande, mais aussi d'interagir avec les règles du marché. Le cours du carton augmente, de nouveaux acteurs de collecte et de traitement du carton émergent. Le cours baisse, les commerçants de nos quartiers qui ne sont pas collectés par les services Métropole, car ils produisent des volumes trop importants, ne trouvent plus de prestataire de collecte pour leurs déchets professionnels. La logique du service public, elle, est d'assurer le meilleur service à l'ensemble de la population en garantissant la bonne utilisation de l'argent public. Dans ce genre de situation, la puissance publique augmente prudemment les moyens alloués, car les retours en arrière peuvent être compliqués. Autrement dit, l'augmentation des moyens n'est pas linéaire à l'augmentation de la population à un instant T, et c'est normal. Par ailleurs, je vous laisse imaginer le casse-tête des équipes de la subdivision qui doivent, contrairement à la situation du 6<sup>e</sup> arrondissement, continuellement adapter leur pratique du fait de la création d'une rue ici, la sortie de terre de tout un quartier là, la requalification d'un périmètre là-bas. Et par-dessus le marché, depuis 1 an, des élus préoccupés par l'avenir de notre planète qui rajoutent des contraintes avec de nouvelles pistes cyclables un peu partout et un peu plus de végétalisation sur de nombreux espaces. Tout cela mis bout à bout exige de nos services une grande capacité d'adaptation et un grand professionnalisme, et de manière plus importante que dans le 6<sup>e</sup>. Et de ce point de vue-là, je crois que nous pouvons leur tirer notre chapeau.

Je voudrais dire une dernière chose. Vous avez tous constaté l'arrivée de nouvelles poubelles dans nos rues ces dernières semaines : les bornes à compost. Elles s'accompagnent dans le nord de l'arrondissement de dix-sept silos multi matériaux pour le tri sélectif, et ça, ça n'existe pas dans le 6<sup>e</sup>, encore une fois. Ce déploiement a pour conséquence souhaitée de réduire la taille de nos poubelles grises puisque nous ne manquons plus de rien pour bien trier nos déchets à la source, que ce soit les emballages recyclables que l'on jette dans la poubelle jaune ou dans le silo à multi matériaux à côté de chez soi, mais aussi les déchets alimentaires. Oui, tous les déchets alimentaires que l'on peut désormais jeter dans les bornes à compost de l'arrondissement, mais pas que ! Ces silos, comme les silos à verre sont également accessibles aux commerçants de proximité, l'épicerie d'à côté, le café du coin ou le kebab du quartier à la condition, évidemment, qu'ils produisent un volume de déchet équivalent à celui d'un ménage que l'on estime à 840 litres par semaine. On parle ainsi de déchets ménagers et assimilés. Ce sont autant de déchets qui ne devraient plus se retrouver sur nos trottoirs ou dans nos rues. Je sais que cela demande du temps et de la sensibilisation, c'est pourquoi nous profitons à la mairie du 7<sup>e</sup> du déploiement de ces cent-cinquante-et-une bornes à compost sur l'arrondissement pour engager un travail avec les commerçants, notamment sur le secteur Gabriel-Péri, de sorte d'améliorer la gestion des déchets, par conséquent l'état de propreté de notre arrondissement. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur CHENAUX. Monsieur PONS, est-ce que vous souhaitez réagir ?

M. PONS : Encore une fois, ce n'est pas moi qui pose la question, je ne suis que le porte-parole. Je crois quand même que le préambule va être considéré comme un peu tendancieux de rapporter la question à la période des feuilles d'imposition. Je crois que c'était un peu limite. Mais bon.

Mme LA MAIRE : C'est noté. Je vous propose d'acter la réponse qui a été donnée par Monsieur CHENAUX. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Vote contre : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL**

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur PONS, d'avoir été présent pour cette partie du conseil d'arrondissement consacrée aux questions du CVAL.

Nous allons désormais passer à notre ordre du jour. Le premier rapport est un rapport pour information, donc il ne va pas être soumis au vote. C'est le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Lyon. Je vais vous le rapporter.

**1- 3072 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2020 - Mission égalité et hospitalité.**

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : L'égalité femmes/hommes est donc un principe constitutionnel et le Code général des collectivités territoriales demande aux communes de plus de vingt-mille habitants de présenter un rapport annuel sur cette situation d'égalité entre les femmes et les hommes. C'est donc ce sixième rapport qui vous a été adressé pour information. Il comporte trois parties. La première partie concerne les ressources humaines de la Ville de Lyon en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Dans cette partie, on apprend qu'à la fin de l'année 2020, il y a eu un plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui a notamment été élaboré par Florence DELAUNAY et Laurent BOSETTI, et donc, là, c'est la Ville en tant qu'employeur qui peut agir pour augmenter cette égalité. Ce plan se décline en trente-huit actions et dix-sept objectifs autour de cinq thématiques :

- La première, c'est la gouvernance de la politique d'égalité professionnelle ;
- La seconde, c'est l'évaluation et le traitement d'éventuels écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- La troisième, c'est la création de conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités ;
- La quatrième, c'est favoriser l'articulation entre activité professionnelle, vie personnelle et familiale ;
- Et la dernière, c'est les conditions de travail et l'environnement professionnel.

Deuxième axe de ce plan, ce sont les bilans des actions qui ont été conduites en 2020 sur le territoire lyonnais. Il y a eu des actions de la Ville de Lyon, mais également des arrondissements, à l'occasion du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, et également du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Il y a eu le renouvellement du conseil pour l'égalité. Et puis, aussi, la quatrième édition du salon professionnel dédié à la reconversion professionnelle des femmes qui a eu lieu fin septembre 2020. Également, une partie qui est consacrée aux ressources mobilisées en 2020, et en 2020, ce sont 120 800 euros qui ont été attribués en soutien aux projets et au fonctionnement des associations locales agissant pour les droits des femmes et l'égalité femmes/hommes. C'est une augmentation par rapport aux années précédentes, mais en fait, c'est une constante augmentation à la Ville de Lyon. Ça fait plusieurs années que ces budgets, en faveur des associations qui agissent pour l'égalité, augmentent et donc, on poursuit cet effort-là.

Je vous ai résumé très rapidement ce qui a été dit dans ce rapport pour l'égalité femmes/hommes. Il n'est pas soumis aux voix mais il peut néanmoins être soumis au débat, s'il y a des prises de parole sur le sujet. Je n'en vois pas, ce sera remonté, donc il n'y a pas eu de débat dans le 7<sup>e</sup> sur le sujet.

### **LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PREND ACTE.**

Mme LA MAIRE : On peut donc passer au deuxième rapport. Il s'agit de l'approbation de la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon. C'est un projet mené par Audrey HENOCQUE ici présente.

#### **2- 2721 - Approbation de la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon – Direction des Affaires Culturelles.**

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : L'idée est que pour accroître les ressources financières de la Ville, on fait appel au mécénat et au parrainage. Cette action du mécénat doit être globale. Il y a déjà beaucoup de mécénats engagés dans le champ sportif et culturel, mais l'idée est d'engager les entreprises dans d'autres domaines, notamment les domaines de la solidarité, de l'inclusion sociale ou de la préservation de la biodiversité. C'est pourquoi ont été mis sur pied une mission mécénat et cette charte du mécénat et du parrainage qui est soumise au vote ce soir. Cette dernière a pour objet de définir un ensemble de principes et de valeurs partagés entre la Ville de Lyon et les personnes morales ou physiques qui souhaitent contribuer au financement de nos projets d'intérêt général sous la forme soit de mécénat soit de parrainage. Cette charte de valeur est en adéquation avec les valeurs qui accompagnent notre plan de mandat pour créer une ville plus résiliente face au dérèglement climatique, plus sobre énergétiquement pour protéger la biodiversité, renforcer la créativité, ou encore créer une ville plus égalitaire. C'est, je crois, une des premières villes de France qui se dote d'une charte de ce type-là, donc on va un petit peu expérimenter en la matière, mais l'idée c'est effectivement de se dire qu'en matière de mécénat et de parrainage, on peut aussi avoir des valeurs et faire en sorte que tout cela soit vertueux. À la fois les actions de la Ville de Lyon, que les valeurs de la Ville de Lyon correspondent aussi aux valeurs de ses mécènes ou de ses parrains. Voilà, globalement, pour la présentation, est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Je n'en vois pas, je soumetts donc ce rapport... Il y avait Audrey HENOCQUE qui était prête à répondre aux questions s'il y en avait, mais il n'y en a pas. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est noté. Il est adopté.

#### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Abstention : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL, Mme PEILLON**

Mme LA MAIRE : Toujours pour information. Effectivement, on a pas tout fait dans l'ordre, mais là, c'est désormais un rapport pour information, c'est le rapport classique, le rapport annuel sur le développement durable que l'on appelle désormais « Lyon en transition » et qui nous est présenté par Monsieur MONOT. Monsieur MONOT, vous avez la parole.

#### **3- 3062 – « Lyon en transition » - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2020 - Mission Transition écologique.**

Rapporteur : - Vincent MONOT



M. MONOT : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, effectivement, je présente ce rapport ce soir à la place de Madame PASIECZNIK, absente ce soir, un petit peu à l'instar du rapport 3072. Dans les communes de plus de cinquante-mille habitants, préalablement au débat sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire, et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration et du développement durable à tous les niveaux. La situation climatique globale impose d'amplifier l'engagement de Lyon dans la transition écologique et solidaire. En mars 2021, le conseil municipal a déclaré Lyon en état d'urgence climatique et a fixé le cap de la neutralité carbone à l'horizon 2050. Désormais nommé « Lyon en Transition », ce rapport sur la situation en matière de développement durable en 2020, année marquée par une alternance politique sur fond de crise sanitaire, présente les vingt-trois politiques publiques du plan de mandat de la Ville. Ces vingt-trois politiques sont structurées en cinq pôles pour en renforcer les synergies et rendre l'action publique plus efficace. Aménagement et transition, ville soutenable, protection et solidarité, émancipation, ressources, proximité, gouvernance. Pour chaque politique publique, le rapport présente les grandes orientations du plan des mandats 2020-2026 et les principales contributions de l'action publique aux dix-sept objectifs de développement durable des Nations unies répondant aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés. La boussole des objectifs de développement durable permet dans ce rapport 2020 d'évaluer chacune des vingt-trois politiques publiques à l'aune de ces objectifs de l'ONU. La transition écologique et solidaire constitue bien le fil conducteur de ce mandat. Je vous invite à lire ce rapport très riche qui, sans viser une exhaustivité des actions menées par la Ville, donne un coup de projecteur sur une cinquantaine de réalisations concrètes parmi les plus emblématiques. Il ne m'est pas possible ici de toutes les présenter, mais en voici tout de même quelques-unes :

Des Vergers et des forêts urbaines, pour commencer. La Ville élabore un « plan arbres » qui permettra d'atteindre d'ici 2030 près de cent-mille arbres publics. En 2020, quatre-mille-cinq-cents jeunes plants ont été plantés et chaque arrondissement accueille désormais un verger planté d'espèces fruitières. Pour le 7<sup>e</sup> arrondissement, rue Marie-Madeleine Fourcade à Gerland, un verger a été planté en 2020. Et prochainement, cet automne, un autre au parc Blandan.

Les premiers apaisements des abords d'école et des crèches ont aussi vu le jour en 2020. La Ville s'est engagée dans une action pour sécuriser, apaiser et végétaliser les abords des établissements et permettre aux enfants de circuler en toute sécurité et en leur donnant plus de place dans l'espace public. En 2020, vingt-et-un abords d'écoles et de crèches apaisés sur Lyon, dont la piétonnisation dans notre arrondissement de la rue Saint-Michel devant l'école maternelle Gilbert Dru qui vient de faire l'objet d'une requalification complète cet été.

Ensuite, le rapport met en avant le centre de dépistage et de vaccination à Gerland. Les équipes de la Ville et les Hospices Civils de Lyon se sont mobilisés très rapidement pour proposer à la population une offre de dépistage gratuite et sans rendez-vous dès fin août 2020. Près de cent-mille personnes ont été dépistées à Gerland, et depuis son ouverture en janvier 2021, Gerland est l'un des plus grands centres de vaccination de France avec près de trois-cent-mille vaccinations réalisées. D'autres actions globales liées à cette crise sanitaire figurent bien sûr dans le rapport comme le conseil

consultatif lyonnais Covid pour répondre à l'enjeu démocratique autour des mesures liées à la crise sanitaire ou la mise en place de stands info santé, comme par exemple sur le marché Debourg du vendredi matin.

D'autres réalisations concernent encore plus directement le 7<sup>e</sup> arrondissement. Par exemple, l'aménagement de la placette Salomon-Reinach, nouvellement renommée Place Hevrin Khalaf a été réaménagé fin 2020 sur le parvis de l'ancien garage Citroën. Un travail important avec l'architecte des Bâtiments de France a permis de faire naître cette placette pour mettre en valeur la porte d'entrée du bâtiment et offrir un parvis réaménagé et largement végétalisé.

Autre lieu du 7<sup>e</sup>, les bains douches Delessert sont un lieu incontournable de l'accès inconditionnel et gratuit à l'hygiène. Afin de renforcer son action et développer de nouveaux services, de nouveaux partenariats se sont tissés et de nombreux dons de produits d'hygiène et de soin ont été proposés aux usagers par l'Agence du Don en Nature.

Je pourrais citer encore d'autres actions, comme par exemple le stade des Channées qui a fait l'objet d'un remplissage en liège, d'un grand terrain d'entraînement et de compétition, mais la liste serait trop longue.

Pour finir, un dernier mot quand même sur la future maison du lien, dont les bases ont été posées en 2020. Nouvel équipement de proximité de la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement pour organiser l'aide aux personnes en situation de précarité ou d'exclusion et recréer du lien social et de la convivialité. Je vous remercie. Je vous invite encore une fois à parcourir ce rapport très bien construit et rempli d'actions remarquables. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des interventions ou des questions sur ce rapport « Lyon en transition » ? Non, donc nous pouvons acter qu'il a été présenté et passer au rapport suivant qui est présenté par Monsieur CHENAUX.

### **LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PREND ACTE**

Mme LA MAIRE : Le prochain rapport concerne l'attribution de subventions aux associations engagées dans la réduction des déchets.

#### **4- 3065 - Attribution de subventions pour un montant total de 37 970 euros à des associations agissant pour la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage - Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat.**

Rapporteur : Barthélemy CHENAUX

M. CHENAUX : Merci, Madame la Maire. Alors, je me suis longuement exprimé pour répondre à la saisine du CVAL en début de conseil, je vais faire plus vite cette fois-ci. Il est toujours question de déchets et il s'agit aussi de s'appuyer, pour le coup, sur un certain nombre d'acteurs locaux très actifs sur la problématique de réduction des déchets qui ont de ce fait développé des compétences précieuses en la matière. Il s'agit du soutien financier d'actions portées par quatre structures associatives engagées en faveur de la réduction des déchets au point de proposer une vision zéro déchet pour notre ville. Récup et Gamelles se propose de former des ambassadeurs « zéro déchet ». Zéro Déchet Lyon engage des travaux préalables à la mise en place d'un quartier zéro déchet dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, mais aussi la tenue d'un défi « Mon Commerçant M'emballé Durablement » qui incite les commerçants à s'engager dans une démarche de réduction des emballages jetables. Objectif : zéro sac plastique et à la place, j'emmène ma boîte réutilisable. Aremacs lance de son côté un réseau d'organismes d'événements responsables sur le territoire de la Ville de Lyon. Et enfin, Mouvement de Palier va nous mobiliser, mairies d'arrondissement, dans l'objectif de mettre nos poubelles au régime. Cette démarche pour le 7<sup>e</sup> arrondissement a déjà un peu commencé avec un diagnostic et des premières mesures mises en place grâce à l'engagement de notre DGS, Natacha RIVAT, et de son équipe, notamment les gardiens Abdel et Patrick, et la dame d'entretien, Soraya, qui gère au quotidien la problématique liée aux déchets pour notre maison mairie. Tout ceci corrobore notre action au quotidien, je vous invite donc à voter favorablement ces soutiens financiers qui s'élèvent à un total de 37 970 euros. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur CHENAUX. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je cède la parole à Monsieur VOITURIER sur le 3040 et cela concerne les jardins partagés.

- 5- 3040 - Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association « Brin d'Guill », 10b rue Jangot à Lyon (7<sup>e</sup> arrondissement) pour la mise à disposition de terrains communaux situés rue Montesquieu et rue Robert Cluzan à Lyon (7<sup>e</sup> arrondissement) - EI n° 07275 - Direction du Développement Territorial.**

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci, Madame la Maire. Oui, c'est le renouvellement de la convention qui lie la Ville de Lyon à l'association Brin d'Guill pour l'occupation des Jardins d'Amaranthes, du Jardin Silybes et, fait nouveau, d'un espace de compostage de 23 m<sup>2</sup>. C'est un tènement qui fait autour de 900 m<sup>2</sup>. C'est une convention qui met à disposition de l'association gratuitement ces terrains pour une durée de 3 ans. Je vous invite, évidemment, à ce que cette action puisse perdurer.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je soumetts donc le rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je vais céder la parole à Monsieur FEKRANE sur la politique sportive. On va commencer par le 2844.

- 6- 2844 - Attribution de subventions exceptionnelles aux clubs sportifs amateurs au titre du dispositif d'aide à la reprise - Approbation de conventions d'application financière - Direction des Sports.**

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : On va commencer par le premier, c'est bon, il marche. Je vous remercie. Alors, il s'agit d'une disposition d'aide à la reprise. Pour un peu revenir en arrière, c'est la deuxième subvention. La première était au mois de juillet et c'était une enveloppe de 300 000 euros. Il s'agissait d'associations qui ont fait une demande à la direction des sports et service des finances. Sur l'ensemble des dossiers, il y avait quatre-vingt-trois dossiers, soixante-dix-sept dossiers ont été positifs et sur les soixante-dix-sept dossiers, il y a eu une enveloppe de 3 000 euros, à peu près, en moyenne, soit une aide d'environ 20 euros par adhérent et adhérente. Là, aujourd'hui, il s'agit d'une complémentaire de 12 500 euros, et pour le 7<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de l'ASUL Volley qui a une perte au niveau des adhérents de 22 %. Il s'agit donc de 5 000 euros. Ainsi que le 9<sup>e</sup> arrondissement badminton et le handisport lyonnais. Je vous demande de voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet ? Non, je soumetts donc le rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Monsieur FEKRANE, vous avez la parole concernant le rapport 3105 sur la Coupe du Monde de Rugby 2023.

**7- 3105 - Coupe du Monde de Rugby 2023 - Approbation de la convention de « porte fort » entre la Ville de Lyon et le GIP France 2023 pour la mise à disposition d'un « camp de base » à Lyon - Direction des Sports.**

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Je vous remercie. Alors, premièrement, il s'agit de mettre à la Ville de Lyon et le Groupe Intérêt Public France 2023 une mise à disposition d'un camp de base. C'est-à-dire, la fédération française s'est portée candidate en 2016 pour l'organisation de la Coupe du Monde pour 2023. 2017, le World Rugby a attribué à la France l'organisation de la Coupe du Monde pour 2023 et a confié le 7 décembre 2017 à la fédération de rugby la responsabilité du contrat d'organisation. Sur cette base, compte tenu de l'ampleur de l'évènement, la fédération française de rugby à 62 %, l'État : 37 % et le comité national olympique sportif français : 1 %, ont décidé de créer un groupement d'intérêt public, GIP France 2023, approuvé à l'unanimité par le comité directeur de la fédération de rugby le 9 mars 2018. La convention constitutive du GIP France 2023 a été signée le 10 mars 2018 par ses membres fondateurs.

La France accueillera donc la 10<sup>e</sup> édition de la Coupe du Monde de Rugby du 8 septembre au 23 octobre 2023. Dix villes et neuf stades ont été retenus pour accueillir les vingt équipes qui disputeront quarante-huit matchs, dont cinq de poules au parc de l'OL à Décines-Charpieu du 24 septembre au 6 octobre 2023. À cette occasion, la Ville de Lyon a la possibilité de s'associer à cet évènement majeur en recevant une délégation étrangère, on espère les All Blacks, qui pourra séjourner dans notre commune en amont et pendant le tournoi. À la suite de la candidature déposée par le Lou Rugby en juin 2017 avec la collaboration de la Ville de Lyon, le camp de base a été présélectionné par l'organisation France 2023. En date du 7 mai 2021, le Groupe Intérêt Public France 2023 a désigné la Ville de Lyon comme porteur du projet « camp de base » afin d'être l'interlocuteur unique de France 2023 pour l'ensemble du projet. Dans le cadre d'une nouvelle génération de grands évènements internationaux, les organisateurs souhaitent s'engager avec la collectivité, site hôte, à élever les ambitions sociales et environnementales à un niveau inégalé jusqu'à présent. Le projet porté par le GIP et les villes hôtes se veut exemplaire en matière d'écoresponsabilité et propose de créer de nouvelles synergies participant ainsi à un héritage fort de la manifestation pour le territoire. Dans cette lignée, France 2023 porte un projet ambitieux pour l'emploi des jeunes avec le programme « Campus 2023 ». Ce programme permet à plus de deux-mille-vingt-trois jeunes de 18 à 30 ans de bénéficier d'un enseignement gratuit et d'une rémunération dans le cadre du contrat en alternance.

Le GIP s'engagera notamment à :

- autoriser la Ville de Lyon à proposer des animations et des projets de communication pour mobiliser son territoire au bénéfice des habitants autour de l'appellation « Ville de Lyon, camp de base de la Coupe du Monde Rugby France 2023 » ;
- réserver à la Ville de Lyon un accès privilégié aux entraînements ouverts au public et aux médias ;
- assurer à la Ville de Lyon dans le cas du programme « Héritage » un accès au bénéfice de la compétition, dont 15 % seront dédiés aux collectivités hôtes sur la base du projet ayant trait au développement du rugby.

Je vous demande de voter favorablement. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Pour l'équipe, j'ai entendu Madame HENOCQUE dire que ce serait une équipe prestigieuse, mais pour l'instant, nous n'en savons pas plus. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention sur le sujet ? Non, je sou mets donc le rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Nous passons donc au rapport suivant, toujours sur la Coupe du Monde de Rugby 2023, mais là, c'est pour la convention avec le Lou Rugby. Je vous laisse la parole, Monsieur FEKRANE.

**8- 3071 - Coupe du Monde de Rugby 2023 - Approbation de la convention particulière entre la Ville de Lyon et la SASP Lou Rugby pour la mise à disposition d'un « camp de base » à Lyon - Direction des Sports.**

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Oui, tout à fait. La convention, c'est juste au niveau des équipements sportifs, en sachant que le Lou, ils vont donner les équipements au niveau de la piscine. Pour 2023, il y aura la piscine, le petit palais de sport et le terrain n° 10.  
Je vous demande de voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Oui, Madame HENOCQUE.

Mme HENOCQUE : Oui, peut-être juste... Merci, Madame la Maire. Bonjour à toutes et à tous. Pour compléter, en effet, cette délibération qui est une première étape puisque l'idée, c'est d'autoriser la Ville de Lyon à accueillir une équipe prestigieuse dont on ne sait pas encore la nationalité sur notre territoire. Il fallait faire passer ces délibérations maintenant, parce que justement, France 2023 vient à Gerland à la fin du mois de novembre pour voir les installations existantes et avoir les explications des services de la Ville de Lyon et du Lou rugby sur les évolutions d'équipements qui vont être mises en œuvre pour pouvoir accueillir cette équipe. Gerland, le 7<sup>e</sup>, particulièrement Gerland, vont être vraiment au cœur de la Coupe du Monde de Rugby puisqu'il y a ce projet de « camp de base » et puis, nous aurons l'occasion de passer d'autres délibérations dans les mois qui viennent pour le reste du projet, et notamment pour parler des animations autour de l'évènement et la question du village qui, sans doute, aura son lieu principal également à Gerland. Donc, c'est vraiment un évènement important, dont notre arrondissement va être le centre dans 2 ans.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame HENOCQUE pour ces précisions et nous espérons que la venue de ce « camp de base » va pouvoir profiter aux habitants du 7<sup>e</sup>, notamment en termes d'animation, de découverte de la culture, éventuellement de rencontre des rugbymen, etc.

Mme HENOCQUE : Et également, pardon, en termes évidemment d'investissement, comme Monsieur FEKRANE l'a indiqué, les investissements que l'on s'engage à faire dans cette délibération, notamment autour du terrain de rugby et des vestiaires resteront pour les habitants et les habitantes de notre arrondissement dans les années à venir.

Mme LA MAIRE : Merci. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Et cette fois, nous partons aux Jeux olympiques avec le 3046, Monsieur FEKRANE, vous avez la parole.

**9- 3046 - Lyon - Pékin 2022 - Paris 2024 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau – Approbation de conventions - Direction des Sports.**

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Oui, il s'agit d'un soutien individuel aux athlètes de haut niveau. En parallèle, j'aimerais remercier la Ville de Lyon, Monsieur le Maire, Grégory DOUCET et l'adjointe au sport Julie NUBLAT, parce que le jour du conseil d'arrondissement, les athlètes de haut niveau qui ont participé aux Jeux olympiques et paralympiques ont été conviés à l'Hôtel de Ville et ils ont reçu des médailles représentant la ville.

Il s'agit-là de vingt-quatre athlètes de haut niveau, en sachant qu'il y a deux catégories d'athlètes, il y a : athlète élite et athlète presque semi-professionnel, on va dire. C'est pour les aider pour pouvoir continuer dans les associations à participer dans l'intérêt public des associations, qui représentent les associations, et nous, on va les aider financièrement entre 4 500 euros. 4 100 euros, catégorie B, et catégorie A élite, c'est 7 500 euros. Dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, nous avons cinq athlètes, dont une paralympique. Je vous demande de voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On peut désormais parler culture avec Monsieur ORGOGOZO et le rapport 2993.

#### **10-2993 - Attribution de subventions de fonctionnement à 9 associations pour un montant global de 134 000 euros sur l'enveloppe Casino - Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles.**

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Bonsoir tout le monde. Dans cette délibération, il s'agit ici de répartir le reliquat pour l'année 2021 des 300 000 euros du fonds dit Casino pour soutenir le secteur culturel. Alors, comme d'habitude, ce fonds est l'occasion de soutenir les structures du territoire, de favoriser la création locale et l'émergence d'un réseau soudé entre les différents acteurs culturels lyonnais, quelle que soit la forme artistique. Ici, il s'agit de neuf associations, dont trois sont basées dans le 7<sup>e</sup>, pour un montant total de subvention de 46 000 euros. Une dont on avait déjà parlé ici, c'était Écrans Mixtes qui organise un festival cinématographique annuel afin de lutter contre les discriminations de genre ou de sexualité. Et deux autres qui reçoivent une subvention pour la première fois. « Ouvrir l'Horizon » qui est un programme assez original de création de paniers artistiques dans le modèle des AMAP afin de toucher un large public avec des formes courtes pluridisciplinaires et dans des lieux variés tout en défendant une juste rémunération des artistes et techniciens. Pour ce projet, il est proposé une subvention de 20 000 euros. Et une autre structure qui est l'association Le Grand Large qui a emménagé cette année dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, à Gerland. C'est une association qui regroupe les cinq écoles d'art et de design de la région et vise à faciliter la professionnalisation des jeunes diplômés en leur proposant notamment une vingtaine de résidences d'artistes pour une durée de 1 à 3 ans qui leur permettent de s'affirmer en tant qu'artistes, mais aussi de se former à tout ce qui n'est pas de la création artistique, mais qui fait néanmoins partie du métier d'artiste. Très cosmopolite, ce lieu favorise par ailleurs le brassage d'esthétiques très différentes grâce à un lieu très propice aux échanges entre artistes. Dans cette délibération, il est proposé d'attribuer une subvention de 20 000 euros au Grand Large qui lui permettra, en plus des objectifs que je viens d'énoncer, de pouvoir aider dans des meilleures conditions une artiste iranienne qui a fui les conditions en Iran pour s'installer à Lyon en 2019. Voilà.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur le sujet ? Non, je sou mets donc le rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vais céder la parole à Monsieur ESCARAVAGE. À défaut d'illuminer notre soirée, je vous laisse nous parler des subventions pour les illuminations de Noël, en lien avec les associations de commerçants du 7<sup>e</sup> arrondissement.

### **11- 3064 - Fêtes de fin d'année - Illuminations 2021 : attributions de subventions d'un montant total de 203 745 euros aux associations de commerçants - Approbation de conventions – Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat.**

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. Je vais donc essayer d'illuminer la soirée aussi, ce n'est pas gagné, vu le rapport. Chers collègues, il y a un an, jour pour jour, à peu près, je vous présentais un rapport sensiblement équivalent et qui est le traditionnel rapport de fin d'année qui consiste à participer au financement des illuminations de fin d'année qui sont, comme vous le savez, portées et organisées par les associations de commerçants. Ce rapport est peu ou prou le même à deux différences notables quand même : l'an dernier, du fait du Covid, nous n'avions qu'une seule association de commerçants qui avait encore les reins suffisamment solides pour porter des illuminations et qui était l'association des Chinois d'Outre-Mer sur la rue Passet et la rue Pasteur. Cette année, nous avons plus d'associations de commerçants puisque nous avons le cours Gambetta, la rue de la Thibaudière, la place des Pavillons, la rue Chevreul et toujours le quartier de la rue Passet qui illumineront notre ville à Noël. Et pour aider les associations de commerçants cette année, la Ville a décidé de passer sa participation qui habituellement était de 50 % du montant de ces illuminations à 60 % cette année, et a engagé également un travail qui arrivera dans les années à venir de refonte de ces illuminations pour rééquilibrer un peu les illuminations dans la ville puisque l'on a des zones très commerçantes avec des associations très dynamiques qui sont très bien décorées, et des zones un peu moins dynamiques avec des associations de commerçants moins fortunées et qui sont laissées un peu de côté.

Je vous propose donc de voter favorablement ce rapport à défaut d'illuminer votre soirée.

Mme LA MAIRE : Mais si, vous avez illuminé notre soirée mais c'est vrai que l'on ne sait pas assez que les illuminations de Noël dans les rues dépendent finalement des associations de commerçants, donc c'est bien, effectivement, de le mettre en lumière ce soir. Et puis, l'année dernière, je crois que les commerçants ont eu une dure année et finalement, la dure année des commerçants ne nous a pas aidés à passer Noël avec des illuminations dans les rues, etc., puisque ça n'a pas pu se faire du fait d'un non-engagement des associations de commerçants qui avaient effectivement fort à penser ailleurs des suites de la crise du Covid. Donc, là, ça reprend avec effectivement le secteur de la Thibaudière qui est également engagé, et puis un effort supplémentaire de la Ville qui vient financer à 60 % ces illuminations. On note également la réflexion sur la refonte globale du système, finalement, peut-être que l'année prochaine nous n'aurons pas le même rapport et nous vous écouterons attentivement, Monsieur ESCARAVAGE. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et désormais, nous écoutons Madame LECLUSE sur le PEdT, vous avez la parole.

### **12- 3050 - Programmation PEdT 2021- 2022 temps scolaires, temps périscolaires : Attributions, ajustements et compléments - Direction de l'Éducation.**

Rapporteure : Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : Bonsoir. En fait, il s'agit d'une délibération sur des reports et des ajustements de ce qui avait été présenté le mois dernier où il y avait eu la majorité des grandes subventions accordées aux associations et partenaires des écoles pendant les temps scolaires et périscolaires pour mettre en œuvre le projet éducatif de la Ville de Lyon pour l'année 2021-2022. Cette délibération, ça ne concerne que certains ajustements, plus spécifiquement pour les coopératives scolaires ou certains partenaires associatifs, sur des projets liés à la transition écologique et la citoyenneté. C'est très spécifique et très technique. Sur le temps scolaire, on propose de prolonger la durée d'utilisation de ce qui n'a pas été consommé l'année dernière du fait de la crise, une prolongation pour cette année, des compléments à certaines associations. Idem pour le périscolaire. Je vous propose de voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LECLUSE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Vous avez à nouveau la parole, Madame LECLUSE, pour la convention de financement avec la région Auvergne-Rhône-Alpes concernant les travaux qui ont eu lieu à la Cité scolaire internationale. Je vous en prie.

**13-2812 - Signature d'une convention de financement et attribution d'une subvention d'investissement à la région Auvergne-Rhône-Alpes pour diverses opérations patrimoniales pour la Cité Scolaire Internationale, Lyon 7<sup>e</sup> - Opération 07223002 « Cité Internationale - Participation Ville aux travaux (SE) » - Direction de l'Éducation.**

Rapporteure : Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : Re-bonsoir. Effectivement, les travaux ont déjà été réalisés, donc en fait, il s'agit d'une délibération technique puisque ça concerne des travaux réalisés dans la Cité scolaire internationale, la CSI, dont les bâtiments font l'objet d'une convention tripartite entre la Ville de Lyon, la région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon. Cette délibération fait suite à des précédentes délibérations des années précédentes concernant des travaux d'accessibilité, de sécurisation, des travaux concernant des faux-plafonds, luminaires, voire la réfection de l'étanchéité. Tous ces travaux ont été réalisés entre 2018 et 2020. Il y avait une première convention financière qui avait validé une première tranche versée de 223 000 euros, et là, on vote le complément de 402 000 euros, mais les travaux ont déjà été réalisés. Juste pour information, le montant est calculé au prorata du nombre d'enfants scolarisés en élémentaire à la CSI.

Je vous propose de voter favorablement à ce qui a déjà été réalisé.

Mme LA MAIRE : Oui, merci, Madame LECLUSE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : En l'absence de Madame GRIES, c'est Madame VACHER qui va nous présenter les rapports liés à l'enfance et à la petite enfance et notamment le numéro 3127. Vous avez la parole.



**14-3127 - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au Contrat Enfance Jeunesse 4<sup>e</sup> génération 2019-2022 en vue d'intégrer de nouvelles actions renforçant l'animation et la coordination territoriales en 2021 - Direction de l'Enfance.**

Rapporteure : Lucie VACHER

Mme VACHER : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, cette délibération concerne l'autorisation de signature de l'avenant n° 2 du Contrat Enfance Jeunesse qui court sur la période 2019-2022 en vue d'intégrer de nouvelles actions en renforçant l'animation et la coordination territoriale en 2021 et puis aussi de préparer le passage à la convention territoriale globale puisque particularité, on va voter l'autorisation de signature de cet avenant qui sera ensuite dénoncé. Le Contrat Enfance Jeunesse acte un partenariat fort entre la Ville de Lyon et la Caisse d'allocations familiales afin de structurer et de renforcer les services diversifiés, harmonisés localement en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Cette délibération présente notamment la création d'un poste de coordination territoriale petite enfance pour renforcer le pilotage des équipes et actions, la création d'un poste et un demi-poste de référent point accueil information petite enfance pour renforcer la coordination déléguée dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Et puis, la création d'un poste de chargé de coopération pour œuvrer à la mise en place et au suivi de la coordination territoriale globale. La CAF finance en partie ces postes et c'est la raison pour laquelle il convient de faire un avenant au Contrat Enfance Jeunesse actuel. En termes de calendrier, il sera proposé au conseil municipal lyonnais de décembre d'approuver la coordination territoriale globale et donc, le Contrat Enfance Jeunesse sera dénoncé ensuite en 2022, une fois la continuité opérée. D'ici là, je vous remercie, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc le rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Madame VACHER, vous continuez avec le renouvellement de conventions pour des locaux temporaires. Je vous en prie.

**15-3038 - Adoption et renouvellement de conventions-cadres, mixtes, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions - Direction de l'Enfance.**

Rapporteure : Lucie VACHER

Mme VACHER : Oui, merci, Madame la Maire. Chers collègues, cette délibération est une délibération pour le moins classique. Elle concerne le renouvellement de conventions avec les structures associatives de la petite enfance qui participent au renforcement du dispositif d'accueil individuel... des enfants de 0 à... sur le territoire lyonnais.

Ces conventions sont sous trois formes. Une convention-cadre ou mixte, convention d'occupation temporaire ou de sous-mise à disposition de locaux selon que la Ville de Lyon est propriétaire ou locataire desdits locaux. Pour le 7<sup>e</sup> arrondissement, les structures concernées sont : Chocolatine, les Bébés Bilingues et la Maison des Tout-Petits.

Je vous remercie, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER, est-ce qu'il y a des interventions ? Vous n'êtes pas très bavards, ce soir. Je soumetts donc le rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On passe au rapport suivant qui est un rapport santé et en l'absence de Madame GRIES, je propose à Madame DE LAURENS de le rapporter. Je vous en prie.

#### **16-3042 - Programmation financière 2021 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites - Attribution de subventions de fonctionnement à deux structures pour un montant total de 4 853 euros - Direction du Développement Territorial.**

Rapporteuse : Céline DE LAURENS

Mme DE LAURENS : Merci, Madame la Maire. Bonsoir messieurs-dames, ce rapport concerne la programmation financière 2021 sur la délégation de santé. Je rappelle qu'il y a trois appels à projets différents, dont un qui concerne la réduction des risques en matière de VIH et de promotion de la santé pour les personnes atteintes de VIH. Étant donné le contexte sanitaire et les reculs en termes de dépistage qu'il y a pu y avoir pendant la crise du Covid, il nous est paru important de profiter de la journée du 1<sup>er</sup> décembre qui est la journée mondiale de lutte contre le sida pour intensifier les actions de dépistage réalisées par les associations. Cette délibération a donc pour vocation à financer deux associations qui vont pouvoir intensifier leurs dépistages. La première étant DA TI SENI, une association qui intervient plus particulièrement auprès de femmes subsahariennes et qui tient des permanences d'accueil, d'écoute et d'accompagnement auprès des personnes migrantes confrontées au VIH et aux hépatites. Et la deuxième étant l'association ENIPSE qui a réalisé déjà l'an dernier quelques dépistages dans les mairies, enfin, certaines dans des mairies d'arrondissement, et là, l'objectif est d'augmenter et d'intensifier ce qui a été fait l'an dernier et qui a permis de compenser un petit peu le retard qui a été fait en dépistage pendant l'année de Covid. On estime au niveau national qu'il y a deux-cent-cinquante-mille dépistages en moins qui ont été faits, donc c'est assez significatif. Par contre, le montant est assez peu significatif, je le précise, c'est un financement qui vient compléter le financement qui avait été déjà voté par ailleurs. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission et je vous la propose en arrondissement.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DE LAURENS. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Je n'en vois pas, je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On passe donc au rapport suivant qui concerne notamment la jeunesse et donc, je cède la parole à Madame VACHER pour la présentation.

#### **17-3104 - Attribution d'une subvention à l'association Ophelia Aria CAARUD Ruptures – Direction Sécurité Prévention.**

Rapporteuse : Lucie VACHER

Mme VACHER : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, il y a certaines délibérations qui vous donnent du baume au cœur tant elles viennent tenter d'apporter une réponse à des problématiques connues et reconnues qui mettent en difficulté les institutions et celle-ci en fait

partie. Le dispositif « TAPAJ », Travail Alternatif Payé à la Journée, porte bien son nom, c'est un dispositif novateur qui a été développé au Canada dans les années 2000. Il propose une approche globale d'accompagnement conjuguant insertion professionnelle progressive et accès au soin pour les jeunes de 16 à 25 ans poly-consommateurs de produits psychotropes, sans domicile ou en errance. L'objectif est de favoriser la reprise graduelle d'une activité professionnelle, l'accès au soin et le développement du pouvoir d'agir en accompagnant les jeunes bénéficiaires dans les dispositifs de droit commun. La souplesse du dispositif proposant des chantiers de 4 heures rémunérés à la fin de la journée, alliée à des maraudes de l'association Oppelia et d'Alinéa permet de raccrocher ces jeunes progressivement. Un objectif ambitieux me direz-vous. Plusieurs villes françaises ont déjà expérimenté ce dispositif, dont la ville de Bordeaux où 45 % des bénéficiaires sont aujourd'hui inscrits dans des parcours durables de réinsertion. Particularité à Lyon, ces jeunes pourront également bénéficier du RSJ, Revenu de Solidarité Jeunes, expérimenté par la Métropole de Lyon et dispositif qui peut se situer à la marche supérieure dans un escalier de réinsertion et être notamment un levier pour l'accès à un logement autonome.

Vous l'aurez compris, la Ville de Lyon souhaite soutenir l'expérimentation du dispositif « TAPAJ » sur son territoire en l'inscrivant dans le cadre de la future stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pilotée par l'adjoint à la sécurité ici présent. Elle propose ainsi à Oppelia CARRUD RuptureS des supports de chantier municipaux au sein de la direction des espaces verts. L'association assurera quant à elle le suivi médico-psycho-social des jeunes bénéficiaires.

Je vous remercie, chers collègues, de voter favorablement cette délibération qui concerne l'attribution d'une subvention de 10 000 euros représentant 400 heures de chantier à l'association Oppelia Aria CAARUD Ruptures pour permettre la mise en œuvre de ce dispositif.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc le rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Nous passons donc au rapport lié à la solidarité et aux affaires sociales. Je cède la parole à Madame Eugénie WIBER.

#### **18- 3063 - Attribution d'une subvention pour un montant de 3 500 euros à la Maison des Solidarités pour le projet des balades interculturelles développées à Lyon dans le cadre du réseau des associations voyagistes « DéPart » - Approbation d'une convention.**

Rapporteure : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, il s'agit d'une délibération qui concerne une subvention pour un montant de 3 500 euros à la Maison des Solidarités pour soutenir le projet de balades interculturelles développées à Lyon par le réseau « DéPart » pour « Découverte » et « Partage ». Ce réseau regroupe donc plusieurs associations qui travaillent ensemble afin de promouvoir un tourisme équitable et solidaire, s'appuyant sur le patrimoine local. Après la naissance d'une première balade dans le quartier de la Guillotière, le réseau souhaite aujourd'hui diversifier les parcours proposés et proposer des rencontres d'associations issues de diasporas, sensibiliser les bénéficiaires de ces parcours, de ces balades urbaines au parcours des associations en France, d'échanger autour de repas, etc. Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Madame WIBER, vous gardez la parole pour la délibération suivante, la 2952.

**19- 2952 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 86 875 euros - Autorisation de signer les conventions de financement - Action Sociale.**

Rapporteure : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Il s'agit d'une double délibération, elle porte d'une part sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 86 875 euros pour soutenir les actions de dix associations. Je ne vais pas forcément toutes les citer. Cette enveloppe leur permettra de proposer des projets à destination d'une diversité de publics fragiles. De manière non-exhaustive, les projets portés par ces associations sont des permanences d'accueil, d'orientation, d'écoute de personnes sans-abris, de l'aide alimentaire, le développement de colocations interculturelles solidaires, de l'abri solidaire, de maraudes, etc. Cette délibération porte également sur le conventionnement entre la Ville de Lyon et les associations LAHSo, Alinéa, Caracol et Le Mas, dont les missions sont plus conséquentes et qui font donc l'objet de documents contractuels. Je tenais par ailleurs à profiter de cette délibération pour saluer la mobilisation extrêmement précieuse des associations des collectifs de parents d'élèves, des équipes éducatives qui n'ont pas mesuré leur énergie pour soutenir les nombreuses familles à la rue dans notre arrondissement depuis la rentrée scolaire. En cette semaine de l'hospitalité, leur solidarité assez exemplaire nous rappelle l'ampleur du travail que nous devons mener et l'urgence des solutions à trouver pour accueillir ces familles. J'espère que cette délibération n'est qu'une pierre à l'édifice de l'ensemble des solutions que l'on pourra apporter pour que Lyon devienne vraiment une ville hospitalière. D'ici là, je vous propose d'adopter cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Je m'associe aux propos, et effectivement, salue l'engagement des parents qui aident les familles des enfants sans toit dans l'arrondissement. Et je voudrais aussi saluer l'engagement de Grégory DOUCET et de Sandrine RUNEL qui, à la Ville de Lyon, se sont engagés à ce qu'il y ait zéro enfant à la rue et pour cela, mobilisent le patrimoine de la Ville, avec l'adjoint Sylvain GODINOT, pour qu'ils puissent accueillir. Il y a effectivement des anciens logements qui n'ont jamais été réattribués, par exemple des anciens logements d'instituteurs et qui sont en train d'être remis en état pour faire de la mise à l'abri d'urgence. Puisque quand il s'agit d'urgence, de misère, finalement, les compétences importent peu, ce qui compte, c'est l'action. Donc, merci, Madame WIBER, pour vos propos. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ? Je n'en vois pas, je le sou mets donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Madame WIBER, vous avez la parole. Désormais, c'est un rapport pour information et il concerne la Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon. Je vous en prie.

**20- 3070 - 5<sup>e</sup> rapport de la Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon 2019-2020 - Mission égalité et hospitalité.**

Rapporteure : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci, Madame la Maire. C'est la présentation du 5<sup>e</sup> rapport de la Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon qui porte sur les activités de la commission sur la période 2019-2020. Cette commission, pour information, elle a été créée à Lyon en 2005 et c'est une instance de concertation qui vise à développer l'inclusion des personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse de handicap physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique. Elle promeut donc l'accessibilité universelle et aborde la question générale des droits des personnes en situation de handicap. Je vous épargne le premier et le deuxième volet du rapport qui concernent les membres de la commission ainsi que le calendrier des réunions, je me concentre plus particulièrement sur le troisième volet qui dresse le bilan des groupes de travail techniques de cette CCA. Ces groupes de travail associent à la fois des représentants des associations des personnes en situation de handicap, des représentants des services de la Ville. Il y avait trois groupes de travail sur 2019-2020 : un groupe qui a travaillé sur les ERP (Établissement Recevant du Public), un groupe de travail qui a mené des actions sur les espaces publics, et un groupe de travail sur la culture. Et je précise simplement que le groupe de travail sur les espaces publics a notamment permis d'apporter des améliorations en matière d'accessibilité, un projet d'aménagement au nord de la rue du Pré-Gaudry sur des histoires de stationnement, en tout cas de marquage au sol, etc., pour amender et améliorer le projet initial.

Le dernier volet de ce rapport concerne les actions menées pour accompagner les personnes en situation de handicap pendant la période de crise sanitaire. Il précise que les agentes et agents se sont mobilisés durant toute l'année 2020 pour répondre aux problématiques particulières des personnes en situation de handicap et que la Ville a également accordé une aide financière d'urgence aux associations qui accompagnaient les personnes en situation de handicap pendant cette période.

Le dernier volet, le cinquième, il présente une piste de réflexion qui est en cours sur la création d'un nouveau groupe de travail qui porterait sur le sport accessible.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des interventions ou des questions ? Non, nous pouvons acter que ce rapport a été présenté au conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement et passer au rapport suivant.

### **LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PREND ACTE**

Mme LA MAIRE : Il nous est présenté par Monsieur VOITURIER, il s'agit d'une garantie d'emprunt.

**21- 2944 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 648 024 euros pour l'acquisition-amélioration de cinq logements PLAI situés 39, rue de l'Université à Lyon 7<sup>e</sup> - Direction des Finances.**

**22- 3013 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 206 011 euros pour l'acquisition en VEFA de treize logements (neuf PLUS et quatre PLAI) situés 36-38 Rue André Bollier à Lyon 7<sup>e</sup>. - Direction des Finances.**

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci, Madame. Je propose de présenter les deux simultanément. Ce sont deux garanties d'emprunt à hauteur de 15 % pour la construction de logements sociaux dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, enfin, la production. On a une opération portée par Habitat et Humanisme, 39 rue de l'Université, et qui consiste en une acquisition-amélioration pour cinq logements à très faible loyer (PLAI), pour un montant de 648 000 euros. Et puis, une autre

opération portée par Batigère qui achète, un promoteur, treize logements, là aussi à bas loyer (quatre PLAI et neuf PLUS) au 36 et 38 rue Bollier pour un coût de 1 206 000 euros.  
Merci de votre approbation.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ces deux rapports ? Non, je les sou mets donc à vos voix. D'abord le 2944, qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Et désormais, le 3013, qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté également.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je cède la parole à Monsieur Boris MIACHON DEBARD pour le rapport suivant qui concerne une parcelle située au 128 rue de Gerland.

**23- 3024 - Lyon 7<sup>e</sup> - Acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon d'une parcelle cadastrée BW 37 située 128 rue de Gerland en vue de la réalisation d'un espace vert - EI 07319 N° inventaire 07319 A 001, 07319 B 001 et 07319 T 001 - Lancement de l'opération 07319001 et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00012 - Direction Centrale de l'Immobilier.**

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, il s'agit ici de l'acquisition de la parcelle cadastrée BW 37 dans l'attente d'acquérir la BW 33 et tout cela pour compléter la fameuse BW 32 que vous avez toutes et tous reconnue puisqu'il s'agit bien sûr du jardin public Jean-François Raclet, à l'intersection de la rue Jean-François Raclet, et le sud de la rue de Gerland. Ça a un petit intérêt de les nommer puisque la BW 33 en devenir n'est aujourd'hui pas en vente. C'est pourtant celle qui est à côté directe du jardin Jean-François Raclet qui est malheureusement un peu trop petit aujourd'hui par rapport à la densité de population qu'a accueillie Gerland ces dernières années et que nous avons vocation à faire grandir. Pour autant, sa voisine, la fameuse BW 37 qui nous intéresse ici, elle, est disponible, puisqu'elle est à la vente et il s'agit de s'en porter acquéreur. Le montant de cette acquisition est estimé à 830 700 euros, frais de notaire inclus. Voilà l'acquisition que je vous propose de valider. Je me permets tout de même une petite parenthèse par rapport à ma collègue à côté de moi qui, tout à l'heure, a fait part des pierres à l'édifice du grand sujet de la lutte contre le sans-abrisme. Au niveau de l'urbanisme, on se propose de poser une deuxième petite pierre à côté de la vôtre - modestement, parce que c'est un très vaste travail - et l'on demande systématiquement à tous les promoteurs et tous les propriétaires qui sont détenteurs de biens vides dans notre ville, de travailler avec nous au conventionnement de ces biens vides le temps de l'urbanisme. De telles manières à ce que nous n'ayons plus des gens qui dorment à la rue à côté de bâtiments qui soient vides. Voilà le travail que l'on se propose de mener et l'on se propose de le mener sur cette parcelle BW 37 et d'interroger nos collègues du patrimoine, parce que nous allons également acquérir deux petits bâtiments sur cette parcelle qui vont rester certainement vides un moment, le temps que nous acquérions les voisins et que nous puissions enfin rajouter les 1 000 m<sup>2</sup> de jardin que nous souhaitons rajouter au parc Jean-François Raclet.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MIACHON DEBARD. Je précise que nous n'allons pas acquérir les voisins, mais bien les parcelles voisines. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur le sujet ? Je n'en vois pas, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vais me permettre de présenter les deux derniers rapports de l'ordre du jour.

### **24- 3067 - Modalités de rémunération des agents recenseurs dans le cadre de la campagne de recensement de la population 2022 - Service des Mairies d'Arrondissement.**

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Le 3067, il s'agit ici d'une mise aux normes des modalités de rémunération des agents recenseurs. Vous savez, les campagnes de recensement. Celle de l'année dernière avait été annulée et ici, on s'attache à faire évoluer les modalités de rémunération vers des forfaits d'heures supplémentaires. Ça intègre également le retour d'expérience des années antérieures en portant une attention particulière aux conditions de réalisation de missions par les agents. Le temps évalué par logement enquêté, l'indemnisation d'une session de formation obligatoire, et une tournée de reconnaissance.

Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et nous passons donc au dernier rapport de notre ordre du jour.

### **25- 41 - Désignation d'un.e représentant.e du conseil d'arrondissement au conseil d'administration de l'office des sports du 7<sup>e</sup> arrondissement.**

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Il s'agit de désigner une nouvelle représentante à l'office des sports du 7<sup>e</sup> arrondissement. Nous y sommes représentés par Madame DE LAURENS, Monsieur FEKRANE, et il y avait Monsieur GEURJON. Suite à la démission de Monsieur GEURJON, nous avons proposé à Monsieur GRABER de le remplacer. En l'occurrence, Monsieur GRABER a également démissionné, donc nous avons proposé à Madame PEILLON de siéger à l'office des sports de l'arrondissement et qui a accepté. Je vous propose donc d'acter la participation de Madame PEILLON à l'office des sports de l'arrondissement au côté de Monsieur FEKRANE et de Madame DE LAURENS.

Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient. C'est donc adopté.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Félicitations, Madame PEILLON. Et pour fêter ça, je vous cède la parole pour une question diverse que vous avez sollicitée.

### **- Questions diverses**

Mme PEILLON : Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Madame la Maire, dans une vidéo diffusée sur le compte Facebook de la liste écologiste du 7<sup>e</sup> arrondissement le 20 juin 2020, vous présentiez votre projet pour les usines FAGOR-BRANDT situées à Gerland. Un projet, je cite : « De cité du Made in Lyon, un site ouvert sur les arts, l'artisanat et l'alimentation qui se voudra être un véritable lieu de vie au sud de l'arrondissement. » Or, en

totale contradiction avec cette promesse de campagne, nous apprenions il y a un peu moins d'un mois dans la presse la décision de votre majorité à la Métropole de fermer ce site, jusqu'alors dédié à des événements culturels comme la Biennale d'art contemporain, le Lyon Street Food Festival ou encore les Nuits Sonores, et sa transformation en dépôt pour trams et bus par le Sytral. Ces usines historiques étaient depuis quelques années devenues un lieu reconnu d'urbanisme transitoire à destination des acteurs culturels, une politique mise en place par David KIMELFELD et sa majorité suite à des investissements importants et un travail collaboratif avec les acteurs culturels. Je tiens d'ailleurs à saluer la présence dans le public de Myriam PICOT, vice-présidente à la culture de l'époque et ancienne maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, qui a largement œuvré au développement de cette politique d'urbanisme transitoire. Politique qui a permis l'émergence, par exemple juste à côté de FAGOR-BRANDT, à la Halle Debouge, du festival Peinture Fraîche qui n'aurait pu voir le jour si un tel site n'avait été mis à la disposition des organisateurs.

Si l'urbanisme transitoire est par définition éphémère, certaines expérimentations méritent parfois d'être approfondies. Avec les usines FAGOR, nous nous sommes très vite aperçus de la pertinence d'un tel lieu pour les acteurs culturels et l'évènementiel, mais aussi pour les habitants du quartier de Gerland. Quel symbole que de remplacer dans ce quartier en pleine mutation urbaine un ancien centre d'activités par un dépôt fermé au public. Ce type de tiers lieu répond au contraire parfaitement au besoin de service de mixité et de culture du quartier. Cela fait des années que l'on travaille à sortir de cette image de quartier industriel et pharmaceutique avec ses grands laboratoires, mais aussi à réduire les contrastes entre les différents secteurs de Gerland, notamment les cités sociales. Comme l'ont bien compris les acteurs culturels qui s'en sont emparés, l'histoire et la situation géographique de l'usine en font un lieu de mixité et de médiation privilégié. Dès la première Biennale d'art contemporain, des résidences d'artistes ont eu lieu, notamment avec le collège Rosset qui ont permis des actions avec les enfants, mais aussi avec leurs parents. Et cette année, le Lyon Street Food Festival a accueilli plus de deux-cent-cinquante riverains invités par les organisateurs. Des publics qui ne se seraient pas déplacés dans un lieu comme Les Subsistances, par exemple.

Concrètement, ces usines deviendraient, et cela a été confirmé lors du dernier comité syndical du Sytral par son président Bruno BERNARD, un site de stockage, de lavage et de maintenance des tramways avec une amplitude horaire de 4 h 00 du matin à 2 h 00 du matin le lendemain matin. Quelles sont les nuisances sonores qu'engendre un tel équipement qui fonctionne 22 h / 24 avec des allées et venues de tramways jour et nuit ? Des réunions publiques d'information des riverains seront-elles organisées ? Si l'installation d'un tel équipement est nécessaire, cela mérite une véritable réflexion sur son lieu d'implantation. Avec quatre-vingts rames à stocker, pouvez-vous nous garantir que ce dépôt aura la capacité suffisante pour stationner et assurer la maintenance de l'ensemble des rames prévues au regard des projets du Sytral ? Par ailleurs, et ce n'est pas un secret, on le sait depuis des années, une grande partie des sols du site est polluée. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il devait rester dédié à l'évènementiel et à des activités temporaires. Aujourd'hui, la Métropole fait le choix d'y installer une activité pérenne sans procéder à la dépollution du site, ce qui signifie qu'elle ne sera pas faite d'ici les 20 prochaines années, si elle est faite un jour. La pollution sera sanctuarisée sous les pieds des salariés et continuera à polluer la nappe, notamment en direction de la Cité Jardin.

Les différents projets annoncés pour Gerland, qu'il s'agisse du téléphérique, des usines FAGOR, ne vont pas dans le sens attendu par les habitants, à savoir : transformer ce quartier historiquement populaire à la mémoire industrielle en quartier à vivre et non en simple concentration d'équipements d'agglomération déjà très nombreux dans le secteur. C'est pourquoi je vous demande ce soir, Madame la Maire, quelle est la position de la Ville de Lyon par rapport à cette décision ? Le maire de Lyon a déclaré ne vouloir ni la *skyline* ni le musée pour notre ville, mais au final, que veut-il ? La Ville de Lyon et la mairie du 7<sup>e</sup> soutiennent-elles cette décision ?



Mme LA MAIRE : Merci, Madame PEILLON pour votre question. Tout d'abord, je voudrais dire que comme vous, nous portons un grand intérêt aux anciennes usines FAGOR-BRANDT. On estime que c'est une grande richesse pour le 7<sup>e</sup> arrondissement, ne serait-ce que par leurs histoires et l'histoire industrielle est d'ailleurs toute récente puisque c'est qu'au début du 21<sup>e</sup> siècle que les usines ont fermé. Et puis, également, leur aspect patrimonial très important. Je crois que quiconque a mis un pied dans les usines FAGOR-BRANDT s'est rendu compte de la beauté du lieu et qu'il faut effectivement le préserver. Donc, cet intérêt, on le partage, et je partage également, comme vous, je trouve que ce qui a été fait dans les usines FAGOR-BRANDT, les événements culturels qui ont eu lieu étaient une très bonne chose et je félicite effectivement en ce sens l'exécutif précédent, celui de Monsieur KIMELFELD. Néanmoins, effectivement, l'urbanisme transitoire, dans le mot « transitoire », il y a « transitoire » et donc, il y a une fin à toute occupation. C'est pourquoi la Métropole de Lyon envisage de faire un dépôt de trams, mais pas que. Aujourd'hui, on a une politique importante en matière de transport en commun dans la Métropole de Lyon et donc, il faut bien des lieux pour ces tramways, il faut bien des lieux pour la maintenance, et aujourd'hui, la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement est encore en discussion avec la Métropole et la Ville de Lyon sur le projet final. Nous, ce qui nous importe, c'est qu'il y ait effectivement une activité sur ce site, on ne veut pas faire de ce site de FAGOR-BRANDT un lieu uniquement de dépôt, et puis, également, nous cherchons à ce qu'il y ait une ouverture sur le quartier. Et évidemment, nous serons attentifs, comme vous l'avez rappelé, à ce que les riverains soient informés, consultés. D'ailleurs, à ce titre, il y a déjà eu une étude de la pollution des sols, notamment les écoulements vers la Cité Jardin que vous mentionnez, une restitution aux élus a été faite et puis une réunion publique va être organisée au mois de novembre pour informer les riverains. Donc, le projet suit son cours, la Ville de Lyon et la mairie du 7<sup>e</sup> sont effectivement extrêmement attentives et mettent un certain nombre de conditions dans les discussions avec la Métropole de Lyon. Et puis, nous vous tiendrons au courant des évolutions de ce projet.

Je cède désormais la parole à Monsieur MIACHON DEBARD qui voulait une intervention en question diverse.

M. MIACHON DEBARD : Sur un ton un petit peu plus grave que tout à l'heure, vous m'en pardonnerez. Merci, Madame la Maire. Chers collègues, je vous avais annoncé, il y a quelques conseils de cela, que je vous demanderai une minute à chaque fois que l'extrême droite sévirait violemment dans nos rues. J'espérais sincèrement ne pas avoir à le refaire ou tout du moins pas si souvent. L'idée n'est certainement pas ici de faire leur pub, mais bien d'assurer aux victimes, à nos concitoyens, que nous ne les laissons pas seuls face aux violences, que nous ne les laissons pas seuls face au silence qui a longtemps été assourdissant.

Le 29 novembre, de l'autre côté du Rhône, pas très loin de chez nous, la Ville de Lyon participait à l'organisation d'une conférence universitaire sur l'histoire et la composition de l'extrême droite. Comme s'ils voulaient l'illustrer, à l'issue de cette même conférence, l'extrême droite a déboulé et a agressé violemment des participants. Ceintures, coup de cutter, matraques, voilà un peu la réalité derrière les discours inlassablement répétés par Madame LE PEN et Monsieur ZEMMOUR. Leurs petites phrases haineuses trouvent une réalité bien triste dans nos rues. Mais bon, comme j'ai promis de ne pas plomber complètement l'ambiance de ce conseil, à la fin de celui-ci, je prends à contrepied cette culture de la haine et j'ai le bonheur d'y opposer celle de la paix, de la justice et de la solidarité, que nous avons si bien célébrée dans notre arrondissement les 21 septembre et 7 octobre dernier. Le 21 septembre, journée internationale de la paix, notre arrondissement accueille désormais une place en l'honneur d'Hevrin Khalaf, militante féministe, militante kurde, militante pour la paix, malheureusement assassinée à l'âge de 35 ans, sauvagement, par un autre visage de cette même extrême droite, celui de l'État islamique. Le 7 octobre, ce sont Josette et Maurice AUDIN, militants du parti communiste algérien, qui ont trouvé leur place à leur tour dans notre arrondissement. Et derrière eux, derrière leur nom, c'est toute la bataille de la reconnaissance

de la torture et des assassinats perpétrés par une branche factieuse de l'armée française pendant la guerre d'Algérie qui est ici portée.

Ces inaugurations, elles ont touché beaucoup de monde, on nous en a beaucoup parlé, elles ont touché profondément et à leur manière, je veux croire qu'elles ont opposé une résistance pacifique à tous les porteurs de haine. Et pour cela, je tenais sincèrement à remercier ce conseil et tout particulièrement vous, Madame la Maire, c'était des choix courageux. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci. Je tiens à préciser, puisque Myriam PICOT est présente que, concernant le jardin Maurice AUDIN, il s'agissait d'une décision de la précédente municipalité puisque cela avait été voté en janvier 2020.

Écoutez, merci, Monsieur MIACHON DEBARD, nous arrivons à la fin de ce conseil d'arrondissement qui a été plus rapide que les précédents. Je vous souhaite à toutes et tous une bonne soirée et nous nous retrouvons le 30 novembre à 18 h 30.